Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.12.2014 *Numéro de version 7* *Révision: 08.12.2014*

*
SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· **1.1 Identificateur de produit**

· Nom du produit: **RENOVATEUR FACADES QUALIPRO**

· Code du produit: 0905
· Numéro d'enregistrement Voir Chapitre 3
· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· Emploi de la substance / de la préparation Détergents de surface
Rénovateur

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
· Producteur/fournisseur:

Société CHARBONNEAUX BRABANT	TEL: 03-26-49-58-70
Société P. BRABANT	TEL: 03-20-41-28-05
Société FLOURENT BRABANT	TEL: 03-20-41-28-05
Société BRABANT CHIMIE	TEL: 02-38-87-81-75
Société HAUGUEL Saint Ouen	TEL: 01-30-37-00-04
Société HAUGUEL Gonfreville	TEL: 02-32-79-55-00

· Service chargé des renseignements:
Service Sécurité de la société CHARBONNEAUX BRABANT
5 rue de Valmy - Z.I. Port Sec - BP 341
51062 REIMS CEDEX
Tel: 03 26 49 58 70
Courriel: chimie@charbonneaux.com
· **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
ORFILA téléphone: 01 45 42 59 59
SAMU : 15
POMPIERS: 18
Pour connaître la liste des médecins de garde contactez le 15.
Emergency Number 112

*
SECTION 2: Identification des dangers

· **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.

· Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE Néant.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**
· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
· Pictogrammes de danger

GHS05

· Mention d'avertissement Danger
· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: Ester phosphorique d'alcools polyéthoxylés
· Mentions de danger H318 Provoque des lésions oculaires graves.
· Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire l'étiquette avant utilisation.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

· Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement: Le produit ne possède pas, ou n'engendre pas en cours d'utilisation, d'autres propriétés dangereuses qui ne feraient pas l'objet d'une classification selon le règlement (CE) n°1272/2008.

· **2.3 Autres dangers**
· Résultats des évaluations PBT et vPvB
· PBT: Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.12.2014 *Numéro de version 7* *Révision: 08.12.2014*

Nom du produit: RENOVATEUR FACADES QUALIPRO

(suite de la page 1)

· vPvB: *Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.*

*

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

· Composants dangereux:

CAS: 3794-83-0 EINECS: 223-267-7	(1-hydroxyéthylidène)bisphosphonate detétrasodium	Xn R22 Acute Tox. 4, H302	<10%
	Ester phosphorique d'alcools polyéthoxylés	Xi R38-41 Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315	<10%

· Composants non dangereux: *Les autres composants de ce mélange ne sont pas classés selon les critères CLP et/ou directive 67/548/CE ou sont présents dans des concentrations inférieures aux valeurs seuils.*
Les autres composants de ce mélange ne présentent pas de valeurs limites d'exposition professionnelle.

· SVHC *néant*

· Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

phosphonates	5 - 15%
agents de surface anioniques	< 5%

· Indications complémentaires: *Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.*

*

SECTION 4: Premiers secours

· **4.1 Description des premiers secours**
· Remarques générales: *Contacter le personnel secouriste et le service Hygiène Sécurité Environnement.*
· Après inhalation: *En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.*
Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.
· Après contact avec la peau: *Après utilisation, laver les mains à l'eau et au savon et bien rincer.*
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
· Après contact avec les yeux: *Rincer les yeux, pendant 15 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un ophtalmologiste*
Vérifier que la victime ne porte pas de verres de contact, les retirer.
· Après ingestion: *Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.*
Ne pas faire vomir sauf indication contraire du corps médical
Demander immédiatement conseil à un médecin.
· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** *Pas de traitement spécifique requis.*

*

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**
· Moyens d'extinction: *CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.*
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** *Monoxyde de carbone (CO)*
Dioxyde de carbone
· **5.3 Conseils aux pompiers**
· Equipement spécial de sécurité: *Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.*
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
· Autres indications *Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.*

*

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** *Eviter le contact avec la peau et les yeux*
· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** *Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.*
· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** *Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant, liant universel, sciure).*
· **6.4 Référence à d'autres sections** *Aucune substance dangereuse n'est dégagée.*
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.12.2014 *Numéro de version 7* *Révision: 08.12.2014*

Nom du produit: ***RENOVATEUR FACADES QUALIPRO***

(suite de la page 2)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

*
SECTION 7: Manipulation et stockage

· ***7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger*** *Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.*
Porter les équipements de protection requis avant toute manipulation (voir chapitre 8)

· Préventions des incendies et des explosions: *Les équipements appropriés pour faire face aux incendies, les déversements et les fuites doivent être facilement accessibles.*

· ***7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités***

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: *Ne conserver que dans le fût d'origine.*
N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.

· Indications concernant le stockage commun: *Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.*

· Autres indications sur les conditions de stockage: *Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.*

· ***7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)*** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

*
SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: *Sans autre indication, voir point 7.*

· ***8.1 Paramètres de contrôle***

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: *Les autres substances ne présentent pas de valeurs limites d'exposition professionnelle.*

· DNEL *Information non disponible*

· PNEC *Information non disponible*

· Remarques supplémentaires: *Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.*

· ***8.2 Contrôles de l'exposition***

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène: *Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.*
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire: *N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.*
Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
Utiliser des appareils conformes à une norme approuvée.

· Filtre recommandé pour une utilisation momentanée: *Filtre combiné adéquat par exemple ABEK- P2*

· Protection des mains: *Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. Il convient de tenir compte du fait que la resistance d'un gant est influencée par des facteurs tels que la température d'utilisation du produit, sa concentration, l'épaisseur du gant, le temps d'immersion. Préserver du risque chimique demande de connaître également l'ensemble des autres paramètres propres au poste de travail (risque mécanique, thermique, dextérité requise, manipulation de pièces abrasives...).*
Se référer aux informations sur les résistances chimiques du fabricant de chaque gant et mener un essai préalable pour déterminer si le gant est adapté aux conditions d'utilisations réelles.
Gants conseillés

· Matériau des gants *Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.*
Épaisseur du matériau recommandée: ≥ selon fabricant

· Temps de pénétration du matériau des gants *Valeur pour la perméabilité: taux ≥ selon fabricant*
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. Il faut noter que la durabilité des gants de protection chimique peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré par la norme EN374 en raison des nombreux effets exterieurs spécifiques à un poste de travail.

· Protection des yeux: *Lunettes en cas de risque de projections*

*
SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

· ***9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles***

· Indications générales.

· Aspect:
Forme: *Liquide*
Couleur: *Incolore*

· Odeur: *Caractéristique*

· Seuil olfactif: *Information non disponible*

· valeur du pH: *Non déterminé.*

· Changement d'état
Point de fusion: *Non déterminé.*
Point d'ébullition: *100 °C*

· Point d'éclair: *> 100 °C*

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.12.2014 *Numéro de version 7* *Révision: 08.12.2014*

Nom du produit: ***RENOVATEUR FACADES QUALIPRO***

(suite de la page 3)

· Inflammabilité (solide, gazeux):	*Non applicable.*
· Auto-inflammation:	*Le produit ne s'enflamme pas spontanément.*
· Danger d'explosion:	*Le produit n'est pas explosif.*
· Pression de vapeur:	*Non déterminé.*
· Densité à 20 °C:	*1 g/cm³*
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	*Soluble*
· Teneur en solvants: Solvants organiques:	*0 %*
· ***9.2 Autres informations***	*Pas d'autres informations importantes disponibles.*
· VOC (selon Directive 1999/13/CE):	*Le produit n'est pas considéré comme COV*

SECTION 10: Stabilité et réactivité

· ***10.1 Réactivité***
· ***10.2 Stabilité chimique***
· Décomposition thermique/conditions à éviter: *Pas de décomposition en cas d'usage conforme.*
· ***10.4 Conditions à éviter*** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
· ***10.5 Matières incompatibles:*** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
· ***10.6 Produits de décomposition dangereux:*** *Pas de produits de décomposition dangereux connus*

*
SECTION 11: Informations toxicologiques

· ***11.1 Informations sur les effets toxicologiques***

· **Toxicité aiguë:**

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
Ester phosphorique d'alcools polyéthoxylés		
Oral	*LD50*	*>2000 mg/kg (RAT)*

· Par voie orale: *Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis*
· Par voie cutanée: *Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis*
· Par inhalation: *Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis*

· **Effet primaire d'irritation:**
· Corrosion cutanée / irritation cutanée: *Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis*
· Lésions occulaires graves / irritation occulaire *Provoque des lésions oculaires graves.*
Le niveau de réponse n'est pas suffisant pour déclencher une classification selon la Directive 67/548, mais suffisant pour exiger une classification selon le Règlement 1272/2008.

· **Sensibilisation:**
· Sensibilisation respiratoire ou cutanée: *Pas d'effet sensibilisant connu.*

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT):**
· après une exposition répétéé: *Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis*
· après une exposition unique: *Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis*
· **Toxicité par aspiration:** *Pas d'effet.*

· **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction):**
· Cancérogénicité: *Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis*
· Mutagénicité sur les cellules germinales: *Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis*
· Toxique pour la reproduction: *Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis*

*
SECTION 12: Informations écologiques

· ***12.1 Toxicité***
· Toxicité aquatique: *Information non disponible*
· ***12.3 Potentiel de bioaccumulation*** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
· ***12.4 Mobilité dans le sol*** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
· Autres indications écologiques:
· Valeur DCO: *Information non disponible*
· Valeur DBO5: *Information non disponible*
· Indications générales: *Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.*
· ***12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB***
· PBT: *Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.*
· vPvB: *Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.*
· ***12.6 Autres effets néfastes*** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.12.2014 *Numéro de version 7* *Révision: 08.12.2014*

Nom du produit: ***RENOVATEUR FACADES QUALIPRO***

(suite de la page 4)

*
SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

· ***13.1 Méthodes de traitement des déchets***
· Recommandation: *Peut être mis en décharge avec les ordures ménagères à condition de respecter les prescriptions techniques nécessaires et après concertation avec la voirie et les autorités compétentes.*
Pour la manipulation des déchets, prendre les précautions définies aux chapitres 7 et 8.
Réutilisation ou recyclage lorsque c'est possible, sinon incinération selon les méthodes recommandées d'élimination.

· Emballages non nettoyés:
· Recommandation: *Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.*
Ne pas retirer l'étiquette de l'emballage tant qu'il n'est pas nettoyé.
Ne pas incinérer un emballage fermé.
· Produit de nettoyage recommandé: *Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage*

*
SECTION 14: Informations relatives au transport

· ***14.1 No ONU***	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	*néant*
· ***14.2 Nom d'expédition des Nations unies***	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	*néant*
· ***14.3 Classe(s) de danger pour le transport***	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	*néant*
· ***14.4 Groupe d'emballage***	
· ADR, IMDG, IATA	*néant*
· ***14.5 Dangers pour l'environnement:***	*Non applicable.*
· ***14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur***	*Non applicable.*
· ***14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC***	*Non applicable.*
· "Règlement type" de l'ONU:	-

*
SECTION 15: Informations réglementaires

· ***15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement***
· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008: *voir chapitre 2*
· Indications sur les restrictions de travail: *Respecter les réglementations nationales applicables (ICPE, Code du travail, Maladies professionnelles...)*
· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57: *Néant*
· ***15.2 Évaluation de la sécurité chimique:*** *Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.*

*
SECTION 16: Autres informations

Ces informations ne dispensent pas l'utilisateur de contrôler le produit et n'engagent en aucun cas notre responsabilité quant à l'utilisation pour laquelle il le destine.
Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
Pour la France, en cas d'intoxication,appelez le Centre Antipoison(de préférence de votre région)ou le SAMU (15)
Angers: 02 41 48 21 21 - Bordeaux: 05 56 96 40 80
Lille: 0 825 812 822 - Lyon: 04 72 11 69 11
Marseille: 04 91 75 25 25 - Nancy: 03 83 32 36 36
Paris: 01 40 05 48 48 - Rennes: 02 99 59 22 22
Strasbourg:03 88 37 37 37 - Toulouse: 05 61 77 74 47

· Texte intégrale des phrases R, S, H et P utilisées dans le document:
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
R22 Nocif en cas d'ingestion.
R38 Irritant pour la peau.
R41 Risque de lésions oculaires graves.
· Domaines d'application selon la directive 98/8/CE.: *Non concerné*
· Acronymes et abréviations: *RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer*
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.12.2014 *Numéro de version 7* *Révision: 08.12.2014*

Nom du produit: ***RENOVATEUR FACADES QUALIPRO***

(suite de la page 5)

DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4
Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2
Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1

· * Données modifiées par rapport à la version précédente